

**Déclaration d'ouverture à la comparution de la
Fédération nationale des conseils scolaires francophones devant
le Comité permanent des langues officielles du Sénat du Canada**

Ottawa, le 19 mars 2007

Madame la présidente, honorables sénatrices et sénateurs.

Nous aimerions d'abord vous remercier de nous avoir invités à commenter la réponse des ministères concernés par les langues officielles en enseignement au plan fédéral à votre rapport sur l'éducation déposé en juin 2005.

Il nous faut dans un premier temps vous féliciter d'avoir pris l'initiative d'étudier ce dossier avec autant de sérieux et surtout d'avoir aussi passé une résolution pour exiger des commentaires à des questions laissées pendant trop longtemps sans réponse. Pour les questions qui nous intéressent plus particulièrement, soit celles liées à la petite enfance et l'enseignement élémentaire et secondaire, vous avez non seulement bien cerné les problématiques liées à l'implication du gouvernement canadien mais vos recommandations correspondaient en tout point aux attentes formulées depuis plusieurs années par des réseaux comme le nôtre.

De façon à bien circonscrire notre intervention, nous résumerons d'abord les développements des derniers mois en relation avec les commentaires que nous formulions lors de votre consultation. Par la suite nous nous prononcerons sur la pertinence des réponses gouvernementales pour quelques dossiers que nous jugeons prioritaires.

Nos attentes

Depuis les débuts de l'existence de notre fédération, nous revendiquons une plus grande transparence dans le processus de négociation, dans l'allocation des fonds et la reddition de comptes inhérentes à la gestion du Protocole d'entente sur les langues officielles en éducation et des ententes bilatérales qui en découlent. Nous avons souligné que les façons de faire dans ces processus de négociation n'avaient pas changé depuis le début du programme alors que dans toutes les communautés francophones en milieu minoritaire des conseils scolaires francophones et acadiens ont été créés. Ceux-ci sont devenus les premiers bénéficiaires des subventions négociées entre le gouvernement fédéral et les provinces/territoires. Ce constat est d'autant plus pertinent que la jurisprudence souligne qu'une entité homogène francophone est la seule habilitée à décider des besoins liés à la langue et à la culture en éducation. Or, il n'existe aucune entité de gestion homogène en éducation autre que les conseils scolaires.

Nous vous avons aussi présenté notre démarche d'analyse des besoins en éducation en français langue première, analyse qui a conduit à l'adoption d'un plan d'action. Ce plan a été adopté lors de la tenue du *Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation dans la mise en œuvre de l'article 23 en milieu francophone minoritaire* qui s'est tenu en juin 2005. Soulignons que ce plan a été ratifié par protocole d'entente par tous les groupes nationaux en éducation concernés par ce dossier. Depuis, nous avons mis sur pied un comité, tripartite, responsable de la mise en œuvre du plan et composé des plus

hauts fonctionnaires de l'éducation en français des ministères provinciaux et territoriaux (mandatés par leurs ministres), de représentants des ministères fédéraux dont Patrimoine canadien et Développement des ressources humaines; et de représentants des conseils scolaires et des organismes communautaires oeuvrant en éducation.

Malgré des ressources qui font parfois défaut, les projets du plan d'action progressent dans un climat de collaboration et de coopération adéquat.

Ces activités se regroupent en 6 axes d'intervention soit : promotion de l'école de langue française, infrastructures scolaires, ressources humaines, pédagogie, action culturelle et identitaire et petite enfance.

Recommandations et réponses gouvernementales

La Commission nationale des parents francophones a déjà fait état de la position des organismes dans le domaine de la petite enfance. Permettez-nous de réitérer notre soutien à ce dossier. Il importe de consacrer beaucoup d'énergie à la petite enfance pour faire en sorte de recruter davantage d'étudiants et surtout de préparer ces jeunes et leurs parents à une éducation en français langue première. Non seulement devons-nous en effet recruter l'ensemble des enfants des familles francophones mais il importe aussi de bien préparer les jeunes des familles exogames et immigrantes à nos écoles.

Nous nous attarderons ici à commenter principalement les réponses aux recommandations numéros 1, 4 et 5.

Recommandation 1

Que le gouvernement fédéral mène :

a) une campagne nationale de sensibilisation à la reconnaissance et au respect des droits linguistiques par tous les Canadiens et toutes les Canadiennes;

b) une campagne d'information auprès des communautés francophones en milieu minoritaire et des ayants droit en vertu de l'article 23 de la Charte, sur leurs droits à l'éducation en français et la jurisprudence qui en découle.

Commentaire

Rien n'a changé. Il n'existe aucune campagne nationale de sensibilisation des Canadiens aux questions reliées à la dualité linguistique et la promotion et le marketing de l'éducation n'ont pas été bonifiés. Certes il existe des initiatives financées par les ententes fédérales provinciales (permettant des campagnes intéressantes chez les « gros » conseils scolaires seulement) mais il n'existe pas d'action concertée au plan national pour assurer une véritable promotion auprès de ces ayants droit à l'éducation en français. Il s'agit pourtant d'une priorité des intervenants du milieu., priorité qui repose sur la conviction ferme qu'une campagne à grande échelle permettrait de convaincre tous ces parents d'enfants qui choisissent présentement l'école anglaise ou d'immersion pour leurs enfants. Les objectifs du Plan d'action sur les langues officielles en terme de recrutement étaient trop importants pour ne pas y joindre une campagne de promotion à l'échelle des résultats attendus. Avec les moyens du bord, les intervenants liés au Comité tripartite ont effectué quelques tentatives

louables. Nous avons en effet mis sur pied un modeste programme d'accompagnement des conseils scolaires désireux de rendre les intervenants du milieu plus aguerris aux techniques de promotion pour qu'ils en tiennent compte dans l'accueil des nouvelles familles. Il importe toutefois de créer un véritable *momentum* qui pourra éveiller, chez les familles que nous ne rejoignons pas, cette fibre francophone qui les poussera à inscrire leurs enfants à l'école française partout au Canada. Nous avons une étude de marché, nous avons réalisé un plan d'affaires mais pour l'instant, le financement fait défaut. Pendant ce temps, soulignons que *Canadian Parents for French* dispose de ressources pour faire la promotion et faciliter le recrutement de *nos* effectifs pour les classes d'immersion.

Recommandation 4

Que tous les ordres de gouvernement coordonnent leurs politiques afin de garantir aux communautés francophones en milieu minoritaire les ressources humaines, matérielles, physiques et financières suffisantes pour assurer le recrutement et la rétention des élèves, et l'atteinte d'une qualité d'éducation équivalente à celle de la majorité linguistique.

Commentaire

Il a été possible, grâce à notre travail de concertation, de mettre en place des mécanismes de coordination facilitant la mise en oeuvre de la pleine gestion scolaire. Le comité tripartite est garant de cette coordination. Soulignons sur ce point que la mise sur pied de ce comité constitue une première canadienne. En effet, jamais auparavant dans l'histoire du Canada, les autorités provinciales, territoriales, fédérales, scolaires et communautaires n'ont accepté de concerter aussi étroitement leurs efforts en éducation. Le comité devra éventuellement être plus influent d'un point de vue financier mais ses travaux constituent maintenant la principale source d'inspiration des autorités fédérales dans leurs actions en langues officielles en enseignement. La ministre responsable des langues officielles, l'honorable Josée Verner, a d'ailleurs confirmé l'importance qu'elle accordait à cette instance de coordination.

Recommandation 5

Que le gouvernement fédéral et ses partenaires élaborent un nouveau cadre de gestion du Programme des langues officielles dans l'enseignement de manière à :

- a) fournir un financement équitable et durable en éducation aux communautés francophones en milieu minoritaire;*
- b) revoir le processus de négociation du protocole et l'engagement du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada);*
- c) assurer la participation directe des conseils scolaires francophones aux négociations des ententes en éducation;*
- d) séparer les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et dans la langue seconde dans les négociations des protocoles et ententes en éducation;*
- e) respecter les échéanciers pour le renouvellement du protocole et des ententes bilatérales en éducation.*

Commentaire

Nous avons, pour ainsi dire, obtenu par moyens détournés ce qu'on nous a refusé officiellement. La clause de consultation des conseils scolaires dans le protocole est aussi diluée dans le nouveau protocole qu'elle l'était dans les anciens. Toutefois la mise en place du Comité tripartite dont nous avons fait mention permet une consultation permanente sur les questions en éducation. Cela implique nécessairement une écoute directe des besoins élaborés par les groupes communautaires et les conseils scolaires.

En ce qui a trait à la nécessité de scinder les ententes en FL1 et FL2, ceci a été fait. Les plans d'actions ne permettent pas tout le temps de bien identifier les besoins que l'on tente de combler mais ce simple exercice de scission apporte une plus grande transparence tant souhaitée et si nécessaire.

Conclusion

Il nous faut rappeler que le protocole sur les LOE a été négocié par le précédent gouvernement et que le nouveau, d'une certaine façon, n'a eu d'autre choix que de le ratifier. Par le fait même, les ententes bilatérales qui en découlent ont aussi été négociées par une entité à toute fin pratique bicéphale. Le programme actuel repose donc en grande partie sur les priorités de l'ancien gouvernement. Nous croyons que le gouvernement actuel, pour le moment, n'avait d'autre choix que de s'appuyer sur le discours traditionnel de Patrimoine canadien. Parfois la tradition laisse place chez les négociateurs à un conservatisme qui tend à percevoir l'échiquier de l'éducation en français de la même façon qu'il était conçu dans les décennies *pré-gestion scolaire*.

Les conseils scolaires devenus des intervenants incontournables, la nature des travaux fédéraux dans ce domaine doit changer. La mise en place d'une planification nationale; l'engagement des provinces et territoires à travailler de concert à la réalisation de ce plan; et la nécessité d'agir rapidement pour arrêter l'érosion du bassin d'ayants droit sont autant de facteurs qui doivent pousser le gouvernement fédéral dans la voie de la concertation. Pour ce faire, il faudra faire en sorte que la culture organisationnelle reconnaisse à sa juste valeur, tant dans l'allocation des ressources que dans le processus de décision, le caractère indispensable de l'éducation en français pour l'épanouissement des communautés en milieu minoritaire. Cette culture organisationnelle change peu à peu. Ce changement est toujours ralenti par la crainte de certains de perdre un pouvoir qui ne leur est pas nécessairement dévolu dans l'identification des priorités de financement. Un jour, oui il faudra que tous reconnaissent que le financement fédéral, indispensable, n'est pas la panacée de quelque uns mais de l'ensemble de ces francophones et acadiens qui oeuvrent à l'épanouissement de leur langue et de leur culture. Les conseils scolaires sont les seuls gouvernements homogènes ayant des assises constitutionnelles au service des communautés francophones en situation minoritaire.. Lentement tous reconnaissent ce fait. Reste maintenant à leur fournir tous les moyens pour assurer leurs partenariats et assumer leurs responsabilités. L'honorable Ministre Verner reconnaît l'importance des structures de travail mises en place. Reste maintenant à vérifier dans l'avenir comment se traduira cette confiance durement acquise.